

Analyse de l'eau de puits à la suite d'inondations

Le gouvernement provincial offre aux propriétaires directement touchés par les récentes inondations d'effectuer gratuitement l'analyse bactériologique de l'eau de leur puits.

Il est possible de se procurer des trousse d'échantillonnage [dans certains centres désignés de Service Nouveau-Brunswick](#).

Puisque les échantillons d'eau ne peuvent pas être prélevés ou analysés avant que le puits ait été débarrassé du chlore, le gouvernement recommande que les propriétaires de puits suivent les étapes suivantes :

- Dix jours après le retrait des eaux dans votre région, entreprendre la chloration du puits à l'aide du guide [Comment effectuer la chloration de l'eau de votre puits](#). Ce document est également disponible dans les bureaux régionaux du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ou en composant le 506-453-2690.
- Une fois la chloration et le rinçage du système d'alimentation en eau terminés, attendre sept jours avant de prélever un échantillon d'eau pour l'analyse.
- Il est possible de se procurer des trousse d'échantillonnage et de les retourner au même centre de Service Nouveau-Brunswick.
- Échantillonner l'eau de puits selon les directives fournies dans la trousse.
- S'assurer d'avoir le numéro d'identification de la propriété et, dans la mesure du possible, le numéro d'identification du puits si le puits a été construit en 1994 ou après.

Après la réception des échantillons au laboratoire, il faut compter jusqu'à quatre jours ouvrables pour l'analyse bactériologique et la communication des résultats. Le ministère de la Santé reçoit les résultats des analyses qui sont envoyés par la poste aux propriétaires. Dans les cas de résultats positifs seulement, un inspecteur de santé publique communiquera avec le propriétaire pour discuter.

De plus amples renseignements sur les étapes à suivre pour la chloration et l'analyse de l'eau des puits sont disponibles dans le document intitulé [Chloration et analyse de l'eau des puits touchés par des inondations](#).